



LE PORT MONTAIN

NOYEN SUR SEINE

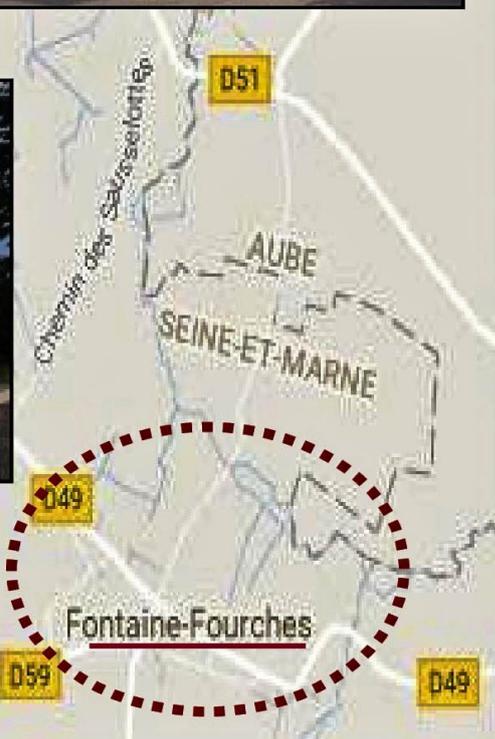
LE VEZOULT

Le carnavalet

BULLETIN D'INFORMATION DE NOYEN-SUR-SEINE - AUTOMNE 2016



RPI



Dossier: le RPI pages 7 à 9



Edito :

C'est la rentrée ... pour les adultes mais aussi et surtout pour les enfants et c'est donc l'occasion de vous parler de notre « système » scolaire primaire, notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Un dossier complet y est donc consacré en pages 7 à 9. Rentrée est également synonyme de travaux pour notre village puisque le trottoir « en dur » promis entre le bourg et « les Perches » afin d'assurer un cheminement sécurisé aux piétons est terminé et 2 autres chantiers commencent : la tranche 2016 des travaux

obligatoires pour la mise en conformité handicapés de nos bâtiments recevant du public et l'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications entre le bourg et le pont des Perches.

Tous ces travaux sont décrits en page 3. Rentrée des associations enfin en page 11. Il ne nous reste donc plus qu'à vous souhaiter ... une bonne rentrée !

Conseil Municipal du 21 juillet 2016

>>> compte-rendu (extraits, le document complet est consultable en mairie).

Les principaux sujets suivants ont été abordés :

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE SDESM ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la convention financière SDESM77 du 21 Avril 2015 portant sur les travaux d'éclairage public rue Grande et Route de Villiers.

Expose les modifications apportées au projet nécessitant la production d'un avenant à ladite convention. Cet avenant s'élève à 333.46 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'avenant à la convention financière du 21 Avril 2015.

PARTICIPATION POUR L'INSCRIPTION ELEVES NON RESIDENT

Monsieur le Maire indique que l'article L 212 8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement généré par l'accueil d'enfants de plusieurs communes.

Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Le Maire de la commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

L'article R212 21 du même code précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- Père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations

- Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence.

- Frère ou sœur de l'enfant inscrit dans la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix POUR et 1 Abstention, DECIDE de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants de la commune de la façon suivante :

- Classe primaire	300.00 €
- Classe maternelle	500.00 €

CONDITIONS FINANCIERES ET TECHNIQUES POUR REALISATION DU CAHIER DES CHARGES POUR LES CONSULTATION DES BUREAUX D'ETUDES DUP PROTECTION DE CAPTAGE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du périmètre de protection du captage d'alimentation en eau potable, il est nécessaire d'élaborer un cahier des charges pour les consultations des bureaux d'études.

Expose que Monsieur Denis BOUTON, par décision n° 15ARS4CSSM du 18 Juin 2015 de l'ARS Ile de France a reçu mission à titre d'hydrogéologue.

Présente les conditions financières et techniques proposées par Monsieur Denis BOUTON, hydrogéologue :

- Avis préliminaire pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude d'environnement, soit 1643.50 € TVA non applicable

- Elaboration du rapport de l'hydrogéologue agréée, soit 2024.50 € TVA non applicable

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de confier les deux missions ci-dessus citées à Monsieur Denis BOUTON, hydrogéologue agréé.

AVIS SUR CREATION D'UN POSTE D'INJECTION DE BIOMETHANE –BASSEE BIO GAZ

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, le courrier de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie en date du 23 Juin 2016, sollicitant les observations du Conseil municipal portant sur le projet de création d'un poste d'injection de bio méthane sur le territoire communal.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant le dossier de consultation, ne formule pas d'observations sur le projet.

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal, prend note des décisions suivantes :

Signature du bon de commande SARL DENISOT 4 Rue de l'Œreuse 89140 Gisy les Nobles pour les travaux d'aménagement de parking et d'accès PMR Salle polyvalente et mairie au prix de 10 980.73 € ht.

Signature du bon de commande SARL DENISOT 4 Rue de l'Œreuse 89140 Gisy les Nobles pour les travaux d'aménagement d'une chicane avec raccordement sur trottoir rue Grande au prix de 13 558.25 €

Signature du bon de commande DSF AMENAGEMENT 11 Route d' Everly 77114 Gouaix pour les travaux d'aménagement des trottoirs rue Grande au prix de 3 815.28 € ttc .

Signature du contrat d'assurance avec la compagnie THELEM ASSURANES Le Croc BP 63130 45430 Checy pour la couverture du tracteur tondeuse KUBOTA GR 1600 ID

Travaux

→ Trottoir

Ce trottoir aménagé, reliant la partie sud de notre village (les Perches et l'Espérance) au bourg était devenu plus que nécessaire tant il était difficile pour les piétons d'emprunter l'un ou

l'autre bord de la chaussée. Réalisé par l'entreprise locale DSF (à la norme handicapé soit 1,40m de large), il permet aux nombreux piétons dont des écoliers de circuler en sécurité.



Trottoir terminé



Mise en oeuvre

→ Enfouissement

Afin de rendre notre village plus agréable et accueillant, la Municipalité s'est engagée, il y a quelques années, dans un projet à long terme **d'enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication**.

Ce type de projet est subventionné à 80% pour la partie électrique (hors candélabres de l'éclairage public) mais pas pour la partie télécommunication ce qui le rend assez onéreux et possible uniquement en cas de rentrées financières exceptionnelles.

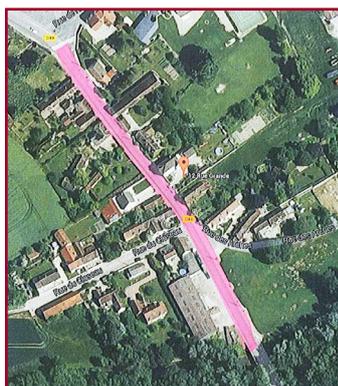
Ainsi, en 2011, un **premier projet** a été mené en même temps que le contrat rural de réfection de la place du village et a concerné

également la rue de l'église.

Un **2e projet**, en 2013, a permis l'enfouissement sur une partie de la rue Brévignon au Port-Montain.

Le **3e projet** a démarré en septembre et concerne la rue Grande **de la place du village au pont des Perches**. Il durera environ 3 mois.

A noter qu'en parallèle, l'écluse prévue dans le cadre de la sécurisation de la circulation automobile sera réalisée. Elle a, rappelons le, le double objectif de créer un véritable trottoir sur la partie droite de la chaussée juste avant la place du calvaire et de faire ralentir les véhicules.



→ Une borne de recharge pour véhicules électriques accessible sur la commune

Prochainement, une borne de recharge pour véhicules électriques sera accessible près de la mairie pour tous les habitants. Cette borne sera installée par le syndicat

départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM) qui prévoit d'en installer 150 comme celle-ci sur l'ensemble du département.



Un maillage départemental

L'objectif du SDESM est d'encourager le développement du véhicule électrique en Seine et Marne. À ce jour, seulement 1000 véhicules électriques sont immatriculés dans le département.

L'installation de ces bornes selon un maillage précis dans les cœurs de villes et villages permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 km entre deux bornes. L'autonomie de la plupart des véhicules électriques étant de 100 à 150 km.

Les types de recharge disponibles

Aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des

véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché. Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.

Comment utiliser la borne ?

Pour utiliser le service de charge, il suffit de s'enregistrer sur le site internet www.ecocharge77.fr. Un coût de 5 € est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite le service est prépayé à raison de 0.5 € par charge quels que soient le temps et la puissance utilisée.

→ Handicapés

Rappelons que la réglementation impose de rendre accessible aux handicapés les locaux communaux recevant du public (ERP). Sont donc concernés, la mairie, les écoles, la salle polyvalente et même l'église.

Nous avons déjà évoqué l'élaboration avec l'aide d'un cabinet d'études, de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) qui prévoit la programmation et le financement sur les 3 années 2016 à 2018 des travaux nécessaires.

Pour la mairie, nous avons pu obtenir une dérogation par les Bâtiments de France et seuls un

cheminement et une place de parking (mutualisée avec la salle polyvalente) sont nécessaires. Ils seront réalisés en octobre 2016 avec le cheminement conduisant à la salle polyvalente.

Pour celle-ci est également prévu le changement de la porte d'entrée en octobre également. D'autres travaux seront réalisés à l'intérieur même de la salle pour l'accès aux toilettes en 2017.

Les travaux relatifs à l'école dépendront du devenir de nos classes.



→ Retour sur le 14 juillet

Les 13 et 14 juillet ont eu lieu les traditionnelles festivités, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, repas campagnard et jeux. Mais cette année 2 nouveautés à l'issue du feu d'artifice, un superbe lâcher de lanternes et une sympathique soirée dansante ont été très favorablement accueillis par tous les Noyennais présents.



De la bonne humeur et du rythme



L'envol imminent d'une lanterne

→ Pique nique du 15 août

Les années se suivent et dame météo ne nous fait pas que de mauvaises surprises car après un 15 août bien arrosé l'année dernière, nous avons, pour cette deuxième édition, été gâté par un beau soleil.

Une vingtaine de personnes s'est réunie sous les marronniers pour cette journée festive et conviviale dans une très bonne ambiance. Les enfants ont profité du

terrain de jeux et l'après-midi les jeunes ont pu jouer aux boules sur le tout nouveau terrain.

Le soir, nous avons eu du mal à abandonner nos parasols naturels et nous avons donc terminé nos restes de victuailles avant de rentrer, heureux de cette journée sympathique en nous donnant rendez-vous l'année prochaine.



→ Calendrier des festivités saison 2016-2017

- 22 octobre 2016 : Séance cinéma à la salle polyvalente à 20 H 30.
- 31 octobre 2016 : Halloween.
- 18 novembre 2016 : Soirée Beaujolais nouveau.
- 10 décembre 2016 : Noël des enfants.
- 17 décembre 2016 - 10h : assemblée générale (salle polyvalente)
- 08 janvier 2017 : Galette des rois.
- 18 ou 25 mars 2017 : Repas du Comité : soirée couscous.
- Mai 2017 : Concours de pétanque.
- 16 avril 2017 : Pâques : chasse aux œufs.
- 20 Mai 2017 : Brocante Jeannot
- 26 mai 2017 : Fête des voisins.
- 13 et 14 juillet 2017 : Festivités Fête Nationale, Feu d'artifice.
- 15 août 2017 : Pique-nique.
- Septembre 2017 : Course village ou inter villages



→ Transhumance

Voilà deux années de suite que nous accompagnons notre berger Hervé dans son éco pâturage au sein de notre territoire et la dernière transhumance a eu lieu le 27 août.

Les changements de pâturages dans la Bassée et notamment dans la réserve naturelle se font dans une zone de 3 à 8 km.

Les personnes qui souhaitent se joindre à nous la prochaine fois pourront voir le travail des chiens qui ont un rôle très important à jouer et sont commandés chacun dans une langue différente: anglais, espagnol, breton, etc.



Le troupeau

SERVICES TECHNIQUES

Tél. : 06 70 97 58 00

URGENCE ÉLECTRICITÉ

Tél. : 08 10 33 30 77

MAIRIE

Téléphone
01 64 01 81 20

adresse e-mail
noyen.seine
@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
au public

- Mardi et Jeudi de 14h à 17 heures
- Samedi de 10h à 12 heures

État civil

>>> Décès

- Mr RAFFETIN Pierre le 25 Août 2016

→ Prenons rendez-vous

La journée festive des anciens de la commune aura lieu le 1er samedi de décembre soit le 3. Déjeuner et spectacle devraient cette année encore les ravir.

Rappelons que cette journée est offerte aux plus de

65 ans et à leur conjoint(e) et que les plus de 70 ans ont en plus un colis distribué ce même jour.

Pour les enfants, le Père Noël passera une semaine plus tard soit le samedi 10 décembre.



Création du RPI :

Le **RPI Fontaine-Fourches/Noyen sur Seine/Villiers sur Seine** a été créé en 1991 afin de préserver les écoles primaires de ces 3 villages. En effet, les « classes uniques » de l'époque qui comportaient au sein d'une même classe tous les niveaux du primaire, du CP au CM2 n'étaient plus viables.



Les 3 écoles du RPI : Fontaine-Fourches, Noyen sur Seine et Villiers sur Seine

L'idée était donc de **mutualiser les moyens de ces 3 villages** afin de constituer des classes réparties dans chacun d'eux et ne comportant qu'un à deux niveaux.

Cette solution était très avantageuse, pour les enfants notamment, car elle leur assurait un meilleur enseignement comparable à celui en milieu urbain. L'inconvénient en était la nécessité d'organiser un ramassage scolaire entre les 3 villages.

Malgré quelques réticences, les élus des 3 villages de l'époque unirent leurs efforts pour créer ce RPI.

Evolution du RPI :

La création de ce RPI permit d'accueillir les jeunes enfants au sein de **classes maternelles** créées en même temps puis, à la demande de nombreux parents, quelques années plus tard une **cantine** fut construite à Fontaines Fourche ainsi qu'une **garderie** pour faciliter la vie des couples ayant une vie professionnelle.



Cantine, garderie et salle de gym

Pour se conformer aux « normes » de l'Education Nationale et continuer à assurer le meilleur enseignement possible aux enfants, ce RPI devrait encore évoluer dans les années à venir avec un possible regroupement de toutes les classes à Fontaine-Fourches. Ce regroupement est déjà acté pour la classe de Villiers qui rejoindra l'école de Fontaine Fourches à la rentrée 2017.

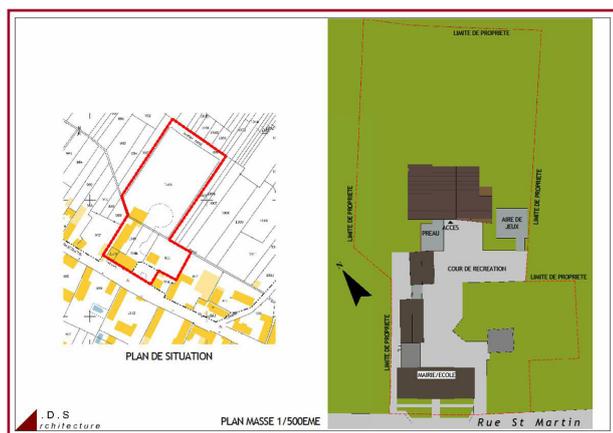
Il y a quelques mois en effet, les élus des 3 villages qui composent le **RPI** ont réfléchi au moyen de le préserver **face à une possible disparition** dans les années à venir **au profit d'un regroupement en dehors de nos communes**. En effet, les classes « isolées » telle celle de Villiers (Noyen en possède 2 et Fontaine-Fourches 2) sont déjà appelées à disparaître.

C'est ainsi qu'est né le projet de regroupement des classes actuellement réparties sur **Noyen, Villiers et Fontaine-Fourches** dans cette dernière commune qui possède la cantine et la garderie car une structure plus importante est un gage de pérennité.

La faisabilité de ce projet passe par son financement par le biais d'un **Contrat Rural Intercommunal** dont le dossier a été déposé auprès des instances que sont la Région Ile de France et le Département de Seine et Marne.

Voici les grandes lignes de ce projet:

Réalisation, sur le site actuel de Fontaine Fourches, d'une extension :



Cette extension comprendrait :

1. Trois classes primaires.
2. Une double garderie.
3. Un hall d'entrée commun.
4. Le bureau de la directrice.
5. Un ensemble de sanitaires.
6. Un préau.
7. Une aire de jeux.
8. Une extension possible

Planning prévisionnel de réalisation :

1-Contrat intercommunal

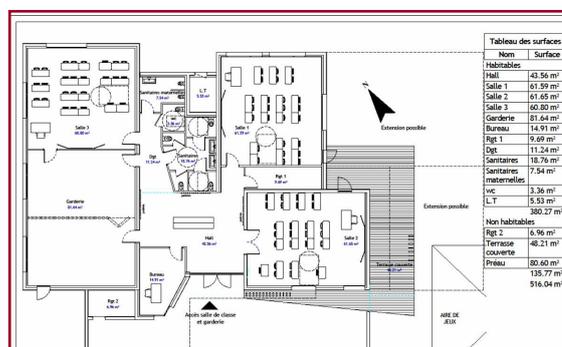
- | | | |
|----|---|----------------|
| a. | Finalisation du dossier par le RPI : | Juillet 2016 |
| b. | Instruction du dossier par le Département : | Septembre 2016 |
| c. | Vote de l'aide par le Département : | Décembre 2016 |
| d. | Vote de l'aide par la Région : | Janvier 2017 |

2-Etudes détaillées du dossier

- | | | |
|----|---|--------------|
| a. | Ordre de services au cabinet d'architecte : | Janvier 2017 |
| b. | Ordres de services aux entreprises : | Avril 2017 |

3-Construction du Groupe Scolaire

- | | | |
|----|--------------------------------|----------------|
| a. | Début des travaux : | Avril 2017 |
| b. | Fin des travaux : | Avril 2018 |
| c. | Groupe scolaire opérationnel : | Septembre 2018 |



Fonctionnement :

La structure de base du RPI est le «**Syndicat Scolaire de Fontaine-Fourches, Noyen sur Seine, Villiers sur Seine**» qui est administré par un **comité** constitué de **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour chacune des 3 communes**. Ces délégués **sont élus par les Conseils Municipaux**. Le comité élit parmi ses membres un **bureau** constitué d'un président, un vice-président et un secrétaire.

Le syndicat pourvoit aux **dépenses d'exploitation** (fournitures scolaires, mobilier, matériel, charges de personnel pour l'école maternelle et la cantine, voyages et animations ...) et **frais d'administration**.

Les recettes du syndicat sont essentiellement constituées par la **contribution des communes** au prorata du nombre d'élèves.

Les **dépenses d'investissements** sont assurées à 50% par la commune siège du nouvel équipement et 25% pour les 2 autres communes.

La rentrée 2016 :

Les élèves du RPI sont répartis comme suit :

- **Fontaine-Fourches**: 10 «Petite Section» et 18» Moyenne Section» avec Mme Alix (Photo gauche)

16 «Grande Section» et 10 «Cours Préparatoire» avec Mme Legrand (Photo droite)



- **Villiers sur Seine** : 16 «Cours Elémentaire 1ère année» et 6 «Cours Moyen 1ère année»



- **Noyen sur Seine** : 10 «Cours Moyen 1ère année» et 14 «Cours Moyen 2e année» avec Mme Borie (Photo gauche)

6 «Cours Préparatoire» et 18»Cours Elémentaire 2e année» avec Mme Dubar (Photo droite)



Noyen d'hier et d'aujourd'hui

→ Noyen d'hier et d'aujourd'hui

Nous vous en avons déjà parlé, à Noyen comme dans beaucoup de villages alentours, il y avait autrefois des commerces épicerie, boulangerie, charcuterie et surtout des bistros ou cafés-restaurant. C'étaient là, des lieux de rencontres qui favorisaient la vie sociale.

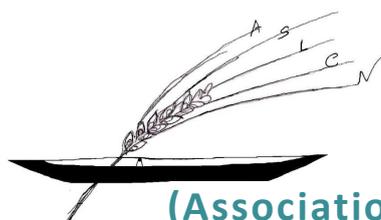
Au Port Montain notamment, l'Hôtel Saint Nicolas ensuite appelé Hostellerie Benoit était de ceux-là. Mais il fut l'un des premiers à disparaître suivi plus tard par l'auberge du Port-Montain, les 2 café-restaurant de la Place du bourg et le café-restaurant de l'Espérance.



Hostellerie hier



Hostellerie aujourd'hui



ASLCN

(Association Sport Loisirs Culture de Noyen-sur-Seine)

e-mail : aslc77114@yahoo.fr

tél. : 06 71 43 53 73

→ Brocante du 28 août

Du soleil, une cinquantaine de stands et de nombreuses visites le matin.

Nous avons eu cette année encore beaucoup de chance pour notre brocante.

L'ASLCN remercie les habitants de Noyen pour leur participation en tant qu'exposants ou visiteurs. Alors à l'année prochaine fin Aout.



→ Nouvelle saison 2017

Venez découvrir nos ateliers à la salle polyvalente où vous serez les bienvenus.

Le tarot : Adhésion de 10€ pour l'année.

Le 2e et 4e jeudi de chaque mois de 14H00 à 17H30.

La couture : Adhésion de 10€ pour l'année.

Le mercredi de 14H00 à 17H00.

Le scrapbooking : Adhésion de 40€ pour l'année (du matériel est à votre disposition sur place).

Le vendredi de 14H00 à 17H00.

La marche : 1 fois par mois.

Joindre Michel 06 30 28 97 72 ou Daniel 06 88 53 53 40 pour tout renseignement.

La relaxation : Si vous êtes intéressés par des cours de relaxation avec MONA, contactez nous.

Passez un très bel automne.

Récréation*

* solution dans le prochain "LE CARNAVALET n° 111 Hiver 2016-2017"

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2										■		
3						■			■			
4				■							■	
5							■					
6			■							■		
7											■	
8					■							
9						■						
10								■				

3		6		1		8		
	8	4	2	6	7	5		9
9	7	2				4		
	9	8		5		7	1	4
	1				4	3		6
4	3		1	7		2		8
7	4		9	8	3	6	2	
	2	3	6	4	1	9		
	6		7	2	5	1	4	

Horizontalement

- 1 – Considérablement augmentés
- 2 – Hargneux - Saint bigourdan
- 3 – Esprits protecteurs - Lac pyrénéen - Geste incontrôlé
- 4 – Sélection - Très dense
- 5 – Défalqueras - Impératrice d'Orient
- 6 – Apparu - Ancêtre - Ville de Chaldée
- 7 – Horripilerait
- 8 – Hygiénique - Marquées d'une empreinte
- 9 – Examinai à contre jour - Choses sans valeur
- 10 – Morte - Produit de gros efforts

Verticalement

- A – Anomalie visuelle
- B – Repousserait
- C – Uni - Pouffer
- D – Vieux bison - Entaillai
- E – Répertoire - A la mode
- F – Il vaut le tantale - Graveleuses
- G – Aussi - Déchet organique
- H – Mise en forme parfaite
- I – Largeur de papier - Ralenti
- J – Massacre - Obligé
- K – Rassemblement de grains - Désert - Quart
- L – Aridité

Sudoku

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Petite annonce



PRÊTE DÉAMBULATEUR
PLIABLE POUR TOUTE
PERSONNE DE LA
COMMUNE ... APPELER LE
06 30 64 64 60.

Solution "LE CARNAVALET" n° 109 Été 2016

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	M	A	G	N	I	F	I	C	E	N	C	E
2	E	P	A	U	L	E	■	E	X	E	A	T
3	T	O	L	I	E	R	S	■	P	E	L	A
4	A	G	E	S	■	M	A	G	E	■	E	T
5	T	E	T	■	P	I	N	E	D	E	■	I
6	H	E	T	E	R	O	C	L	I	T	E	S
7	O	S	E	R	O	N	T	■	E	R	R	E
8	R	■	S	O	C	■	I	V	R	E	■	R
9	A	S	■	D	E	N	O	U	A	■	D	A
10	X	E	R	E	S	■	N	E	I	G	E	S

POUR NOUS CONTACTER

Vous avez une petite annonce, un bon plan ou toute autre chose à partager ?

Vous pouvez les proposer pour une édition dans votre journal communal !

C'est simple, faites-nous parvenir vos articles, soit par courriel dans la boîte mails du journal : noyen.seine@wanadoo.fr soit par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie, intitulée Carnavalet.

Nous attendons vos propositions pour les prochains numéros !